

APPEL À CANDIDATURES

Ouvert en ligne du 17 janvier au 31 mars 2022

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Conformément à sa stratégie 2021-2025, l'AUF Moyen-Orient lance un appel pour un « soutien à la mobilité enseignante et académique » pour appuyer la mobilité enseignante au bénéfice des universités membres de l'AUF au Moyen-Orient, afin de contribuer au renforcement des compétences du corps professoral intervenant dans les formations initiales et professionnalisantes et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur, à travers la prise en charge **de missions de coopération académique, de séjours de perfectionnement à la formation et de missions d'expertise.**

L'AUF Moyen-Orient adapte son dispositif d'appui aux mobilités enseignantes pour accompagner au mieux ses établissements membres.

Le présent appel s'adresse aux **universités membres de l'AUF situées dans la région Moyen-Orient.**

La Direction régionale Moyen-Orient assure l'examen de la recevabilité des dossiers, les évalue et en fait un classement. **Les résultats définitifs seront mis en ligne sur le site web de l'AUF Moyen-Orient : <http://www.auf.org/moyen-orient>** et les candidat(e)s sélectionné(e)s, en listes principale et d'attente, seront informé(e)s par courrier électronique.

OBJECTIFS DE L'APPEL

Cet appel vise en priorité à :

- **Consolider** les compétences du corps professoral intervenant dans les formations initiales et professionnalisantes ;
- **Favoriser** la mutualisation et l'échange réciproque de compétences et de bonnes pratiques pédagogiques ;
- **Renforcer** la qualité scientifique et pédagogique des formations par le recours à l'expertise francophone ;
- **Pallier** l'éventuel manque de compétences locales dans certaines disciplines ;
- **Favoriser** la coopération universitaire internationale.

L'appel est ouvert à tous les champs disciplinaires avec une attention prioritaire pour les projets qui encouragent l'innovation et le transfert des connaissances et des compétences.

PUBLIC CONCERNÉ

Enseignants, enseignants-chercheurs, responsables, cadres administratifs, personnels administratifs des établissements membres de l'AUF et professionnels intervenant dans les formations.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Conditions générales :

- Le dossier de candidature doit être porté par un établissement membre de l'AUF situé dans la région du Moyen-Orient ;
- L'établissement demandeur doit être membre de l'AUF Moyen-Orient et à jour dans le paiement de sa cotisation à l'AUF;
- Un même établissement peut déposer plusieurs dossiers de candidature ;
- Les mobilités comprennent obligatoirement un séjour en présentiel et des activités à réaliser à distance (cours, séminaires...) avant et après le séjour ;
- Le(la) candidat(e) doit remettre à l'AUF un rapport d'activités dans les deux mois suivant la mobilité comprenant un compte-rendu de mission et une appréciation sur l'effet structurant de la mission tel que perçu localement ;
- Les mobilités doivent être programmées entre septembre 2022 et juillet 2023. Une mission non effectuée durant cette période ne pourra en aucun cas être reportée à l'année suivante.
Ces appuis devront s'intégrer parfaitement dans les plans de développement des compétences académiques des établissements et être utiles au renforcement des capacités des universités de la région Moyen-Orient.

Missions de coopération académique

- L'enseignant(e) et/ou chercheur candidat(e) doit justifier de ses titres et du statut d'enseignant(e) et/ou chercheur(e) en exercice au sein d'un établissement membre de l'AUF situé dans un pays différent de l'établissement d'accueil ;
- L'enseignant(e) et/ou chercheur candidat(e) doit justifier d'une invitation par l'établissement d'accueil ;
- L'établissement d'origine doit être membre de l'AUF et situé en dehors du pays de l'établissement demandeur de la mission.

Séjours de perfectionnement à la formation :

- Le(la) candidat(e) doit justifier du statut d'enseignant et/ou d'enseignant-chercheur en exercice au sein d'un établissement universitaire membre de l'AUF situé au Moyen-Orient ;
- L'établissement d'accueil doit être membre de l'AUF situé dans un pays différent de celui dans lequel le (la) candidat(e) est en exercice, et doit justifier de sa capacité à organiser le séjour de perfectionnement sollicité ;
- L'établissement d'origine doit être membre de l'AUF et situé dans un pays relevant de la Direction régionale Moyen-Orient.

Missions d'expertise :

- Le(la) candidat(e) doit justifier du statut de rattachement à un établissement membre de l'AUF situé au Moyen-Orient, différent de l'établissement d'accueil ;
- Le(la) candidat(e) doit justifier d'une expertise dans le domaine concerné ;
- La mission d'expertise doit se dérouler dans un environnement francophone ;
- L'établissement d'accueil doit être membre de l'AUF situé au Moyen-Orient dans un pays différent de celui dans lequel le missionnaire est en fonction ;
- La mission doit répondre à un besoin exprimé par un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche d'un pays de la région Moyen-Orient.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- La qualité académique du dossier ;
- La cohérence de la demande avec les priorités et les besoins des établissements demandeurs et les thématiques prioritaires de la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF ;
- Les objectifs attendus ;
- L'inscription de la mission et/ ou du séjour dans un projet structurant de l'établissement demandeur et de transfert de compétences ;
- Le flux de mobilité (priorité aux mobilités vers le Sud) ;
- L'équilibre entre les genres des candidats (la priorité sera donnée aux candidates à qualité égale des dossiers) ;
- La dimension francophone du projet et l'usage de la langue française ;
- La participation financière à la prise en charge de l'enseignant(e) missionnaire par l'établissement d'accueil et/ou d'origine ;
- L'absence d'expertise locale dans le domaine de spécialité du missionnaire/enseignant.

CALENDRIER

17 janvier 2022 :	Lancement de l'appel à candidatures
31 mars 2022 :	Date limite pour le dépôt des candidatures
Fin avril 2022 :	Sélection des candidats
Début mai 2022 :	Publication des résultats et notification des candidats sélectionnés
1 ^{er} septembre 2022 :	Démarrage des activités.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET NATURE DU SOUTIEN FINANCIER

Pour chaque type de soutien sollicité, les modalités de prise en charge sont décrites ci-dessous :

Missions de coopération académique:

Les missions de coopération académique sont de courte durée (de l'ordre d'1 à 2 semaines) et permettent aux établissements membres de l'AUF Moyen-Orient de recevoir un enseignant(e) et/ou enseignant-chercheur(e) du Nord ou du Sud, afin de dispenser un cours ou un séminaire.

La prise en charge de la mission comprend au maximum **un titre de transport** aller-retour en classe économique, **une assurance** maladie, accident et rapatriement. Le titre de transport peut être substitué par des per diem, de 110 euros par nuitée versés dans la limite de la durée de la mission accordée et sur une période maximale de 8 jours.

Compte tenu de la situation de la pandémie, une contribution aux prestations versées au bénéficiaire est envisageable lorsque la mission est effectuée à distance, selon les barèmes en vigueur à l'AUF.

Séjour de perfectionnement à la formation :

Les séjours de perfectionnement sont adressés aux enseignant(e)s et/ou chercheur(e)s en activité au sein de ses établissements membres au Moyen-Orient souhaitant se perfectionner dans leur domaine d'enseignement dans un autre établissement membre de l'AUF situé dans un pays différent de celui dans lequel il est en activité. Ces séjours peuvent durer de deux semaines à un mois au maximum.

La prise en charge de la mission comprend au maximum **un titre de transport** aller-retour en classe économique, **une assurance** maladie, accident et rapatriement dans le pays d'accueil, **une allocation forfaitaire** de participation aux frais de séjour établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil.

Mission d'expertise :

Les missions d'expertise sont des missions d'appui ou d'expertise de courte durée (d'une durée maximale de 5 jours) qui permettent aux établissements d'accueil de recevoir un enseignant pour assurer un soutien, une expertise, ou une conférence.

L'AUF prend en charge **les frais de déplacement** (titre de transport aller-retour en classe économique entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil), **une assurance** maladie, accident et rapatriement dans le pays d'accueil, et **les frais de séjour** (perdiem de 110 euros/jour) avec un plafond maximum de 1500 € par mission pour une mobilité allant au maximum à 5 jours.

Indépendamment du type du soutien sollicité, il est à noter que :

- Le titre de transport est émis par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et mis à la disposition de l'allocataire ;
- Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'AUF, selon les disponibilités et au prix le plus avantageux) ;
- Les excédents de bagages ne sont pas pris en charge ;
- Les pénalités de modification ou d'annulation sont à la charge du bénéficiaire ;
- Les autres formalités sont à la charge de l'allocataire, le(la) bénéficiaire devra en outre justifier des visas et vaccinations requis pour se rendre dans le pays d'accueil. Il est notamment indispensable de vérifier les conditions d'entrée sur le territoire (quarantaine, tests négatifs, etc.)

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature, pour être recevables, doivent être déposés EN LIGNE et comprendre la totalité des pièces suivantes :

TOUTES LES PIÈCES DU DOSSIER DOIVENT ÊTRE RÉDIGÉES OU TRADUITES EN FRANÇAIS. ELLES DOIVENT ÊTRE EN FORMAT .PDF ET DATÉES DE MOINS DE 3 MOIS À LA DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL À CANDIDATURES

Pour les missions de coopération académique :

- Le formulaire de candidature dûment complété EN LIGNE dans les délais impartis, accessible à l'adresse : [Formulaire - Mission de coopération académique 2022-2023](#);
- Le curriculum vitae actualisé, en français, détaillant l'ensemble du cursus universitaire et professionnel du candidat ;
- L'accord du supérieur hiérarchique de l'enseignant(e), chercheur(e) et/ou missionnaire, signé par le plus haut responsable de l'établissement ou une autorité déléguée ;
- Le plan détaillé des activités à assurer ;
- La lettre d'invitation du responsable académique de la structure d'accueil justifiant l'opportunité de la mission et précisant la participation financière de l'établissement ;
- Une copie de la page d'identification du passeport du candidat.

Pour les séjours de perfectionnement à la formation :

- Le formulaire de candidature dûment complété EN LIGNE dans les délais impartis, accessible à l'adresse : [Formulaire - Mission de perfectionnement à la formation 2022-2023](#);
- Le curriculum vitae actualisé, en français, détaillant l'ensemble du cursus universitaire et professionnel du candidat ;
- La description détaillée du projet ;
- L'accord du supérieur hiérarchique de l'enseignant(e), enseignant-chercheur(e) et/ou missionnaire, signé par le plus haut responsable de l'établissement ou une autorité déléguée ;
- L'attestation d'accueil du responsable de la structure d'accueil, précisant les dates de mobilité ;
- Une convention de partenariat signée entre les établissements d'origine et d'accueil. A défaut, un accord de principe dans lequel ils confirment leur volonté de signer une convention de partenariat ;
- Une copie de la page d'identification du passeport du candidat.

Pour les missions d'expertise :

- Le formulaire de candidature dûment complété EN LIGNE dans les délais impartis, accessible à l'adresse : [Formulaire - Missions d'expertise 2022](#);
- Le curriculum vitae actualisé, en français, détaillant l'ensemble du cursus universitaire et professionnel du candidat ;
- L'accord du supérieur hiérarchique de l'enseignant(e), enseignant-chercheur(e) et/ou missionnaire, signé par le plus haut responsable de l'établissement ou une autorité déléguée ;
- La description détaillée du programme de la mission d'expertise ;
- La lettre d'invitation de la part du responsable de l'établissement qui sollicite l'expertise décrivant la nécessité de la mobilité et justifiant le choix de l'expert ;
- Une copie de la page d'identification du passeport du candidat.

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE A CET APPEL A PROJETS, MERCİ DE NOUS CONTACTER A L'ADRESSE SUIVANTE :		
L'établissement candidat est situé dans l'un des pays suivants de la région Moyen-Orient :		A contacter :
ARABIE SAOUDITE CHYPRE DJIBOUTI ÉGYPTE ÉMIRATS ARABES UNIS ÉTHIOPIE IRAK IRAN	JORDANIE LIBAN PAKISTAN PALESTINE QATAR SOUDAN YÉMEN	DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT (DRMO) Rue de Damas Villa F, Cité Bounoure B.P. 11-81, Riad El Solh - Beyrouth, Liban Tél (standard) : +961 1 420 270 Courriel : enseignement-mo@auf.org Site Internet : www.auf.org/moyen-orient/

Les dispositifs d'appui de la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.auf.org/moyen-orient/>